

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0008420.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom DOMAINE CLUSEL ROCH Adresse 15 route du Lacat 69420 Ampuis Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 16 janvier 2026 08:50:52 +01 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy-le-Vieux (FR) Digitally signed by: BUREAU ALPES CONTROLES on 2026-01-16 07:51:09 UTC			I.8 Validité Certificat valable du 15/11/2025 au 31/03/2027		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Raisin de cuve (syrah, viognier, roussanne, raisin, vioginer, clairette, altesse, Plantier 2024, plantier 2024)	Biologique
	Abricots	Biologique
	Poires	Biologique
	Pommes de table	Biologique
	Peches	Biologique
	Prunes	Biologique
	Framboises	Biologique
	Menthe	Biologique
	Groseilles	Biologique
	Verveine odorante	Biologique
	Cassis	Biologique
	Maraichage diversifié sous abris	Biologique
	Maraichage diversifié plein champ	Biologique
	Basilic	Biologique
	Parcours herbeux (hors estives collectives)	Biologique
	Vin rouge : Cote Rotie 2010 issu de raisin bio cuvees Petite Feuille, Classique, Vialliere, les Grandes Places	Biologique
	Vin rouge : Cote Rotie 2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017 cuvees Petite Feuille, Classique, Vialliere, les Grandes Places	Biologique
	Vin rouge : Cote Rotie 2020 cuvees les Schistes, Vialliere	Biologique
Vin rouge : Cote Rotie 2018-2019 cuvees les Schistes, les Grandes Places, Vialliere	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		